

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, M. Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jean-Michel JESUPRET qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBES

Absent et non représenté : 1 Mme Amandine VIGNERON

M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.

N° DL26062019-19 : Subventions aux associations 2019

Rapporteur : Monsieur Cyril RENELEAU

Le Conseil Municipal a déjà délibéré lors de sa séance du 28 mars dernier sur les subventions aux associations locales pour l'année 2019.

Toutefois, trois associations ont déposé tardivement des dossiers de demandes subventions.

Considérant l'intérêt des demandes,

VU l'avis de la commission Sports en date du 18 juin 2019,

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 13 juin 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE d'allouer :

Une subvention à caractère événementiel de 2 000 € à l'association *Lacanau Ski Club* pour l'organisation du *Malibu Open Tour* qui aura lieu du 9 au 11 Juillet 2019 sur le stade nautique de Pitrot

Une subvention à caractère événementiel à l'association *Topa Crew* pour l'organisation de deux événements : d'une part 700 € dans le cadre de l'organisation du *Championnat de Gironde de Skateboard Bowl* (événement qui a eu lieu le 13 avril dernier) et d'autre part 1 000 € dans le cadre de l'organisation du *Topa Surf Contest* qui aura lieu les 5 et 6 Octobre 2019.

Une subvention à caractère exceptionnel de 500 € à l'association *Canoë Kayak Lacanau Guyenne* dans le cadre de la participation de Pablo Arrouays au Championnat du Monde de kayak Surf en Juillet 2019 au Pérou.

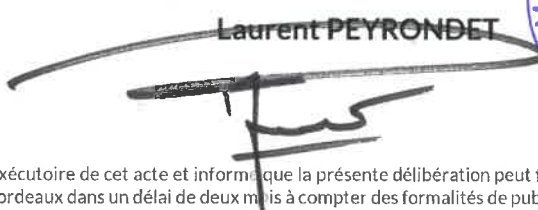
Ces subventions sont conditionnées par la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Il pourra être demandé aux associations de fournir les justificatifs des dépenses correspondantes, telles que les factures.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190703-
DL26062019-19-DE
Date de réception préfecture :
03/07/2019